

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit février à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués mardi 3 février se sont réunis en séance publique en salle polyvalente sous la présidence de Madame Carle HEULOT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Muriel PÉDÉMAS, Liliane MAINGARD, Nadia BOUTIMAH, Annick MOIREAU, Ophélie DA SILVA, Sylvie LEFFRAY, Betty BOUDIER, Catherine ROBERT, Émilie LAIZEAU, Chantal LEROUX, Dominique DORLÉANS, Messieurs Christian VERNET, Didier CHOUTEAU, Laurent BRÉMOND, Samuel LOISON, Guillaume SALAUD, Pascal CHAPUIS, Dominique JODEAU, Daniel DOIZÉ, Claude GASNOT,

Absent(es) excusé(s) : Monsieur Patrick BERGET,

Pouvoir(s) : Monsieur Patrick BERGET a donné pouvoir à Monsieur Claude GASNOT,

Absent(es) non excusé(e)s : Vincent DE CARVALHO,

Secrétaires de séance : Madame Muriel PÉDÉMAS, Monsieur Claude GASNOT élu(e)s à l'unanimité

Ouverture de la séance à 20h

Point n°1 Objet : Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2020 : Madame le Maire a soumis à l'assemblée délibérante le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2020. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 16 décembre 2020, Adopté à l'unanimité.

Point n°2 Objet : Définition des lignes directives relatives au versement des subventions aux Associations : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de définition de lignes directives relatives au versement des subventions aux associations, telle que décrite en séance. Adopté à l'unanimité.

Point n°3 Objet : Subvention CCAS 2021 : Madame le Maire propose de ne pas allouer de subvention au CCAS pour l'exercice 2021, compte-tenu des excédents des années antérieures cumulées. Adopté à l'unanimité.

Point n°4 Objet : Tarifs 2021 complément : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les propositions des tarifs tels que décrites dans le tableau présenté en séance (intervention des services municipaux, déplacement de l'astreinte, photocopies et enlèvement des affiches et dépôts sauvages. Adopté à l'unanimité.

Point n°5 Objet : Ajustement des indemnités Maire, Adjoints et Conseillers Délégués 2021 : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la mise à jour du tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 (ajustement des indemnités du conseiller municipal délégué). Adopté à l'unanimité.

Point n°6 Objet : Action sociale à destination du personnel municipal 2021 : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire récapitulant l'ensemble des actions sociales faites en direction du personnel communal au titre de l'année. Adopté à l'unanimité.

Point n°7 Objet : Budget primitif 2021 commune : Monsieur Christian VERNET présente le budget primitif 2021 chapitre par chapitre et section par section. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 au budget principal. Adopté par 18 voix pour et 4 voix contre.

Les différents documents budgétaires seront à la disposition du public après le contrôle de légalité et les mesures de publicité effectuées.

Point n°8 Objet : Avis présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes LMM : Ce rapport concerne l'examen de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion financière de Le Mans Métropole depuis 2014. Madame le Maire a soumis au préalable ce rapport à chaque membre du conseil. L'assemblée délibérante en a pris acte.

Point n° 9 Objet : Désignation d'un Référent Sécurité Routière : Est candidat Monsieur Didier CHOUTEAU. Résultat du vote : 22 voix pour, Monsieur Didier CHOUTEAU est proclamé élu.

Point n° 10 : Objet Informations sur les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil Municipal par délibération du 2 juin 2020 complétée par la délibération du 16 décembre 2020. L'assemblée délibérante en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h21.

Carole HEULOT



Maire de Ruaudin